

et à NAFEL d'accepter immédiatement le poisson des pêcheurs. Par l'entremise de l'Office du soutien des prix, le Gouvernement garantit aux exploitants qu'il les autorisera à verser aux pêcheurs un paiement initial de \$7 le quintal de véritable poisson du Labrador demi-séché ou salé de la façon ordinaire. Je souligne qu'il s'agit d'un versement initial. Les marchands accepteront le poisson, le transformeront et le saleront pour le marché au prix coûtant. Comme ils désirent vivement aider à résoudre le problème, ils ont consenti à préparer le poisson sans réaliser de bénéfices.

A tort ou à raison, on a cru que cela signifiait ce que le ministre avait alors affirmé, c'est-à-dire que les marchands ne réaliseraient aucun bénéfice sur ce poisson. Je sais, monsieur le président, que c'est contraire aux méthodes ordinaires du commerce et tout à fait l'opposé de ce à quoi on s'attend habituellement, mais quoi qu'il en soit, c'est ce que le ministre a dit. Dans un document déposé l'autre jour en mon nom les renseignements fournis par le ministère offrent un tableau entièrement différent. On y indique le montant versé à l'égard des frais de manutention de ce poisson de \$7 le quintal. Voici ma question:

Quelles ententes a-t-on conclues avec les exportateurs ou les autres commerçants s'occupant de la manutention du poisson provenant de ces pêcheurs?

Et voici la réponse:

Marchands:

On a autorisé les montants suivants, franco quai, par quintal brut, à l'égard de la manutention du poisson (y compris la main-d'œuvre, les frais généraux, le transport, les droits de quaiage et la perte) par région: Saint-Jean, \$2.43; Bonavista, \$2.07; Conception-Bay, \$2.32; au nord du cap Bonavista, \$1.92.

Il serait peut-être plus simple de consigner au hansard ce petit tableau, si la Chambre n'y voit pas d'objection, car le ministre l'a déjà.

Des voix: Entendu.

M. Higgins: C'est parfait en ce qui concerne le Labrador. En répondant, le ministre me dira peut-être quand on entend faire ce nouveau versement dont il parle dans sa déclaration. Je pense que le premier versement atteint sept dollars. Va-t-on payer davantage aux pêcheurs du Labrador? Il s'agissait là du poisson du Labrador. Dans la même allocution radiodiffusée, le ministre, parlant du poisson pêché en eaux côtières, disait:

Passons maintenant au poisson pêché en eaux côtières. On en a déjà fait d'importantes ventes aux exportateurs. Toutefois, la production mondiale étant généralement plus forte, les prix à l'exportation seront, cette année, un peu plus bas. Notre ministère du Commerce ne néglige rien pour assurer la conservation des marchés pour notre poisson salé et espère que seront supprimés certains obstacles à cet égard. En ce qui concerne le poisson pêché en eaux côtières, les perspectives sont ici bien plus encourageantes que

[M. Higgins.]

dans le cas du Labrador et nous nous attendons que les pêcheurs livrent rapidement ce poisson aux exportateurs. Nous nous attendons aussi que les marchands du littoral assurent aux pêcheurs un prix satisfaisant.

M. le président: Dois-je comprendre que le comité consent à ce que l'honorable député fasse imprimer ces documents au hansard?

Des voix: D'accord!

L'hon. M. Mayhew: Le tableau dont parle l'honorable député se trouve déjà dans le hansard du 21 mai.

M. le président: Il figure déjà dans le hansard.

L'hon. M. Mayhew: Je ne m'oppose pas à ce qu'il soit consigné, mais je signale qu'il se trouve déjà dans le hansard du 21 mai.

M. Higgins: Je ne le crois pas. Il s'agissait d'un ordre de dépôt de document. Il n'a pas été publié dans le hansard.

M. le président: Entendu!

M. Higgins: Voici le tableau:

	Ports	
	Saint-Jean	extérieurs
	par quintal (en dollars)	par quintal (en dollars)
Salaison mi-sèche à très sèche	\$2.02	\$1.73
Salaison ordinaire à mi-sèche	1.75	1.49
Salaison ordinaire à très sèche	2.92	2.63
Salaison ordinaire à 40 p. 100	2.20	1.91
Salaison mi-sèche à 40 p. 100	1.46	1.17

Je cite maintenant un autre extrait du discours que le ministre a prononcé à la radio:

Nous demanderions aux pêcheurs de livrer leur poisson, après leur avoir donné l'assurance que l'Office de soutien des prix verrait la situation relative au poisson pêché le long des côtes, à mesure que la saison avancerait. S'il arrivait que la chute des prix soit assez grande pour mériter l'adoption de mesures de soutien, l'Office conseillerait au Gouvernement de verser un paiement compensatoire à l'égard du poisson pris à la petite pêche. Je suis persuadé qu'avec cette assurance, les pêcheurs et l'association (des exportateurs) de morue salée pourront convenir d'un prix qui permettra aux pêcheurs de livrer leur poisson entre les mains des exportateurs.

Je n'ai pas, je crois, à discuter là-dessus avec le ministre car je crois que cette déclaration veut dire ce qu'elle dit. En effet, en réponse à l'honorable député des Iles-de-la-Madeleine, on trouve, à la page 3234 du hansard, ce qui suit:

M. Charles Cannon (Îles-de-la-Madeleine): J'ai une question à poser au ministre des Pêcheries. Il disait hier à la Chambre, lorsqu'il a formulé sa déclaration:

Ce n'est que dans des circonstances spéciales qu'on peut prévoir l'intervention du Gouvernement aux termes de la loi du soutien des prix. A notre avis, il n'y a pas lieu, en ce moment, d'intervenir d'une façon particulière.